

Comptabilité Générale

I – Introduction à la Comptabilité Générale

1. Concepts et mécanismes de bases
2. Comptabilité générale et normalisation

II – Les principales opérations d'exploitation

1. Les relations clients-fournisseurs et la lettre de change
2. Les relations avec le personnel, les prestataires de services et l'administration

III – Les notions d'investissements et de financement et la notion d'amortissement

1. Les acquisitions et cessions d'immobilisation et la notion d'amortissement
2. Le portefeuille titres et les opérations de financement

IV – Les travaux d'inventaire

1. Les dépréciations et les ajustements de stocks
2. Les provisions pour risques et les ajustements de charges et de produits

Biblio :

L'histoire commence à Sumer, Samuel Noah Kramer (Kramer, 1957) Ed. Flammarion

L'histoire de la comptabilité, J.G Degos, 1998, PUF

6Comptabilité Générale, G. Langlois et M. Friedérich, Ed. Foucher

Introduction à la comptabilité, B. Colasse, Ed. Economica

Comptabilité Générale, B & F Grandguillot, Ed. Gualino

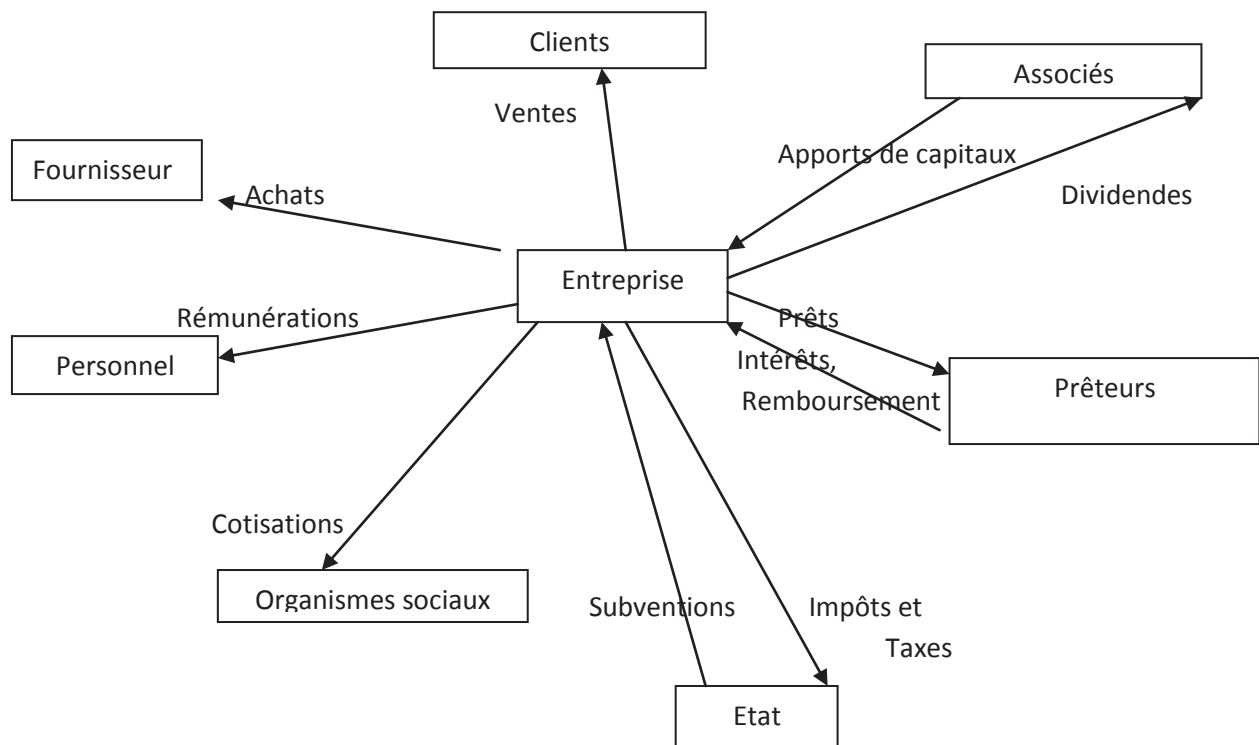
PARTIE I

Introduction à la comptabilité

Lorsque l'entreprise atteint un certain niveau d'activité, il faut synthétiser ces activités. La mémoire n'est pas infaillible : il est donc important de laisser une trace écrite de toute transaction. Pour pouvoir les consulter plus tard.

La comptabilité est devenue, par le fait de l'histoire et pour des questions de pratique, une obligation légale.

L'histoire commence à Sumer. C'est en Mésopotamie que l'on retrouve les premières traces d'une comptabilité (-1750 av. JC., Le Code Hammourabi). En 1495, un vénitien recense un certain nombre de méthodes un peu plus complètes que la comptabilité « de caisse » (Entrée, Sortie, Solde) car elle ne permet pas de calculer les dettes et les emprunts. Cette nouvelle méthodologie permet de laisser une trace de la créance ou de la dette qui vous ai du. A la fois, l'info quantitative de l'entreprise pouvait définir à la fois si les transactions étaient comptabilisé cash et si elles généraient des créances et/ou des dettes. De plus, chaque info est enregistrée 2x chez les 2 échangeurs.



La notion de Flux

Le Flux réel ou physique : Comprennent les flux de biens, de services, ... qui vont rentrer et sortir de l'entreprise. Ces flux ont amenés des opérations financières (Paielements, Encaissements, ...)

L'analyse des flux et le principe de la partie double

La partie simple (Compta de caisse) ne repose que sur les opérations simples (paiements comptants ...). L'avènement de la partie double, par Luca Pacioli (Fin du XVème siècle). Chaque opération va donner naissance à 2 types de flux : Un flux réel et un flux financier. Lorsque les transactions seront payés comptants (on parlera de flux concomitants), ils seront répertoriés sur 2 lignes : l'acheteur (Achat => Paiement) le flux sera opposé à celui du vendeur (Vente => Encaissement). Dans le cas d'un paiement non comptant, la création d'un compte client pendant le temps de la créance. A l'expiration de la date du compte client, le vendeur perçoit la créance du compte client.

Pour identifier un flux, il faut donc noter :

- L'origine du mouvement de valeur : la **ressource** (Ce dont dispose l'entreprise (matériels, ou flux monétaire) qui serviront à financer les ressources)
-
-

Exercices d'applications :

- Achat d'immobilisation payé comptant 2.000
- Emprunt auprès du Crédit Lyonnais de 12.000 remis sur notre compte en banque
- Facturation à un client d'une prestation de service de 5.200 au comptant
- Encaissement de 3.400 en provenance d'un autre client à qui l'on avait fait crédit
- Achat à crédit de 2.000 de fournitures à un fournisseur
- Utilisation d'une partie des fonds à la banque pour payer un fournisseur à qui l'on devrait 1.140

	Emplois		Ressources	
A		+2.000		
B				+12.000
C				+5.200
D				+3.400
E		+2.000		
F		+1.140		
Total		+5.140		+20.600

La traduction des flux en comptabilité : Le Compte

Chaque opération, chaque flux de marchandises, trésoreries, sera placé dans un compte, et sa présentation sera un compte « en T » (Pour sa forme)

Compte X	
Emploi ou DEBIT	Ressources ou CREDIT

Compte Fournisseur X		
Date, libellé	Débit	Crédit
• • •		
	Total Débits	Total Crédits

Si débits > crédits, le solde est débiteur.
Le solde est ainsi inscrit au crédit (Toujours à droite)

Si débits < crédits, le solde est créditeur.
Le solde est ainsi inscrit au débit. (Toujours à gauche)

Lorsque l'on achète un bien ou un service, acheté chez un fournisseur, payé non cash, vous devez une dette au fournisseur. La dette est annulée, une fois le fournisseur payé. La dette est débitée chez l'acheteur qui s'annule chez le fournisseur.

Il existe 2 types de comptes

- Les comptes de gestion : Comptes de résultats (Charges (Classe 6), Produits (Classe 7))
- Les bilans (Toutes les autres classes)

Le Bilan

Le but du bilan est de synthétiser tout débit et crédit que reçoit l'entreprise. C'est la photographie du patrimoine à une date donnée. Il n'y figure donc que les éléments patrimoniaux, les propriétés foncières, pas de consommable. Les biens d'acquisitions sont évalués à leur coût d'acquisition. La clôture des expertises comptables se font souvent en période d'inactivité des entreprises. La date de clôture s'appelle la date d'inventaire, c'est le dernier jour d'exercice de l'expertise de leur comptabilité.

Un bilan simplifié

ACTIF (Emplois)	PASSIF (Ressources)
• Actif immobilisé ○ Les immobilisations incorporelles ○ Les immobilisations corporelles ○ Les immobilisations financières • Actif circulant ○ Les stocks ○ Les créances clients et comptes rattachés ○ Les disponibilités	• Capitaux propres ○ Le capital ○ Les réserves ○ Le résultat ○ Les subventions d'investissements • Dettes ○ Les emprunts ○ Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ○ Les dettes fiscales et sociales
Total Actif	Total Passif

Les actifs immobilisés :

Les immobilisations incorporelles : Ils sont composés d'éléments immatériels (Le fond de commerce, les droits, brevets, licences, les logiciels, ...) (Classe comptable n°20)

Les immobilisations corporelles (ou fongibles): Ils sont composés d'éléments matériels (Terrains (211), Construction (213), Matériels (215), Travaux d'immobilisations) (Classe comptable n°26)

Les immobilisations financières : Ils sont composés des prêts, que l'entreprise accorderait à des salariés, des filiales, ... On y compte aussi les titres de participations¹

Les actifs circulants :

Un stock est un achat de bien (marchandises, matières premières, ...) acquis destinés à être revendu mais qui n'a pas encore été revendu à la date de clôture de l'exercice.

Les créances clients et comptes rattachés est une somme qui est due à l'entreprise, soit par le client, soit par l'état.

Les disponibilités sont des titres de placements qui peuvent être, s'ils sont immédiatement en liquide, peuvent être inscrit en disponibilité. Sinon, ils sont inscrit en créances clients et comptes rattachés.

Les capitaux propres :

Le capital est un apport des actionnaires en échange duquel les sociétés ont remis des actions, titres de propriétés, aux apporteurs (article 1852 du code civil)

Les réserves sont constituées de la part des bénéfices réalisés au cours des exercices antérieurs qui n'ont pas été distribués aux actionnaires en rémunération de leur apport

Le résultat est la différence entre les produits moins les charges du tableau du compte du résultat. Si les produits sont supérieurs aux charges, le résultat est supérieur à 0 et on le nomme bénéfice. Si les charges sont supérieures aux produits, le résultat est inférieur à 0 et on le nomme

¹ Titres de participations : Ce sont des titres détenus sur une entreprise et qui représente + de 10% du capital de la société détenu. Ils sont destinés à être conservés durablement dans l'entreprise (donc non à titre spéculatif ou à court terme.)

perte, ou déficit.

Les dettes :

Les emprunts sont faits auprès des établissements de crédits. Sur cette ligne figure aussi les découverts bancaires car comptablement, on considère un découvert bancaire...

Les dettes fiscales et sociales sont distinguées des dettes fournisseurs

Remarque : un bilan est figé

D'un bilan à l'autre ou l'appréciation de la situation nette:

Situation nette = actifs – dettes

Le résultat est chaque année affecté une fois que l'exercice comptable est clos. L'entreprise le distribue comme ceci :

- soit aux actionnaires
- soit en réserve
- soit elle décide d'augmenter son capital

Le compte de résultat

C'est une mesure de l'activité de l'entreprise pendant l'exercice comptable. Les comptes de gestion enregistrent des flux d'emplois consommés. Le résultat de l'exercice est composé des produits de l'exercice où on soustrait des charges de l'exercice.

Charges	Produits
Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnels

Si les charges sont supérieures au produit, on appelle ça un déficit comptable. A contrario, c'est un excédent comptable

Certaines opérations affectent le résultat, tandis que d'autres ne le modifient pas :

- Les opérations sans impact sur le résultat
 - Opérations patrimoniales, comme les acquisitions d'immobilisations

Immobilisation
10000

Banque
10000

- Achat de valeurs mobilières, ou d'actions

Actions
5000

Banque
5000

- Contraction d'un emprunt

Emprunt
50000

Banque
50000

- Les opérations génératrices de résultat
 - Achat de marchandises

Achat
500

Banque
500

- Prestations de services

Prestations
7000

Client
7000

Compte de résultat

Charges (Débits)	Produits (Crédits)
•	•
•	•
•	•

Actif	Passif
Immobilisations	Capitaux propres
Stocks	Emprunts
Créances	Dettes Fournisseurs
Banque	Dettes fiscales/sociales

- Les comptes de résultat enregistrent
 - Au débit, les charges
 - Au crédit, les produits
- Les comptes de gestion, charges ou produits, sont soldés à la fin de l'exercice, par virement au compte de résultat
- Ils démarrent à zéro au début de l'exercice suivant
- Le résultat de l'exercice figure toujours au passif du bilan avec le signe positif ou négatif

Les règles de fonctionnement des comptes

Les comptes d'actifs et les comptes de charges (emplois)

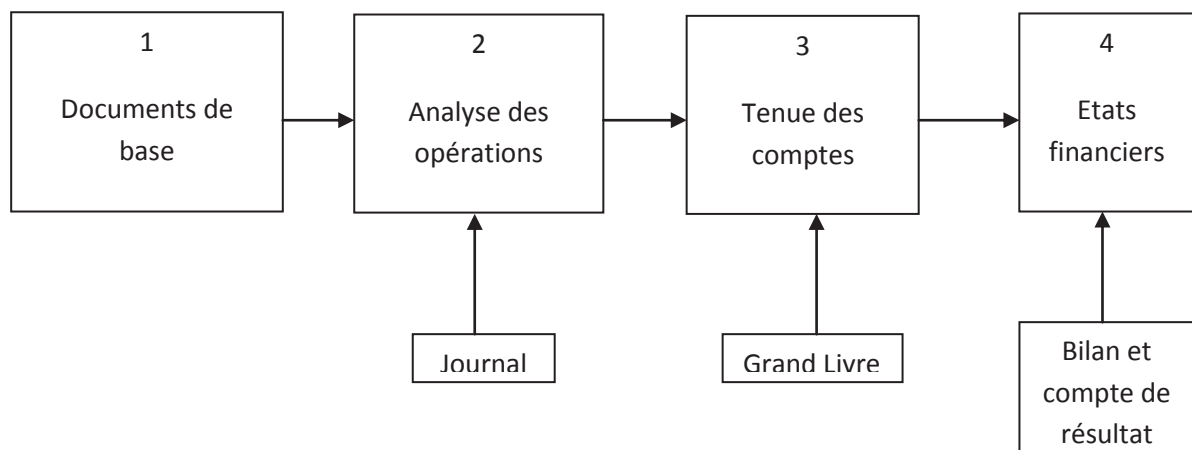
- Augmentent au débit
- Diminuent au crédit

Les comptes de passif et les comptes de produits (ressources)

- Diminuent au débit
- Augmentent au crédit

Méthodologie du travail comptable

Balance générale des comptes



Le Journal détient les dates, les opérations, les crédits et les débits

Le Grand Livre détient toutes les opérations comptable compte par compte classées chronologiquement par numéro de compte

Exemple :

Extrait du Journal

	Débit	Crédit
4 – Acquisition d’une immobilisation	10.000	
512 – Banque		10.000
503 – Action ou Acquisition d’une valeur mobilière de placement (VMP)	5.000	
512 – Banque		5.000
164 – Emprunt		50.000
512 – Banque	50.000	

Extrait du Grand Livre

Balance : Liste, classé chronologiquement par numéro de compte. Les montants figurants dans la colonne débit ou crédit correspondent aux totaux des opérations effectuées au cours d’une période

	Sommes		Soldes	
	Débets	Crédits	Débets	Crédits
101 – Capital		10.000		10.000
512 – Banque	10.000		10.000	
Totaux				

1^{er} jour de constitution de la société : les actionnaires ont rapporté 10.000€ de capital

Application

- Achat d’immobilisation payé comptant 2.000
 - Emprunt auprès du Crédit Lyonnais de 12.000 remis sur notre compte en banque
 - Facturation à un client d’une prestation de service de 5.200 au comptant
 - Encaissement de 3.400 en provenance d’un autre client à qui l’on avait fait crédit
 - Achat à crédit de 2.000 de fournitures à un fournisseur
 - Utilisation d’une partie des fonds à la banque pour payer un fournisseur à qui l’on devait
- 1.140

N° Compte	Date	Débit	Crédit
2	Immobilisation	2.000	
512	Banque		2.000
N° Compte	Date	Débit	Crédit
512	Banque	12.000	
164	Emprunt		12.000
512	Banque	5.200	
706	Prestation de service		5.200
512	Banque	3.400	
411	Créance client		3.400
60	Achat Fournitures	2.000	
401	Dette Fournisseur		2.000
401	Fournisseur	1.140	
512	Banque		1.140

Les immobilisations sont des postes d'actifs de bilan qui augmentent au débit et diminuent au crédit. Par conséquent, lorsque l'on acquiert une immobilisation, le compte augmente.

La Banque est un poste d'actifs de bilan qui augmente au débit et diminue au crédit. Par conséquent, le paiement d'un bien ou d'un service entraîne une baisse du compte en banque de la société au crédit.

L'emprunt est un poste de passif de bilan qui augmente au crédit et qui diminue au débit.

La dette fournisseur est un poste passif de bilan. Tous les postes de passif de bilan augmentent au crédit car avant cette opération, il n'y avait pas de dette.

Compte de résultat

Charges		Produits	
Achat de Fournitures	2.000	Prestation de service	5.200
Total	2.000	Total	5.200
Bénéfice			3.200

Bilan

Actif		Passif	
Immobilisation	+2.000	Emprunt	+12.000
Créances	-3.400	Résultat Bénéfice	+3.200
Banque	-2.000 +12.000 +5.200 +3.400 -1.140 = 17.460	Dette fournisseur	+2.000 -1.140 = 860
Total	16.060	Total	16.060

De l'intérêt de la normalisation

Édicter des normes d'application générale pour :

- une comparaison des informations
- une lecture facilitée des comptes
- un meilleur contrôle

Objectif de la normalisation comptable:

- ?
- meilleure compréhension des comptabilités et de leur contrôle
- permettre la comparaison dans le temps et dans l'espace
- permettre la consolidation des comptes des entreprises appartenant à un même groupe
- pouvoir élaborer des études / statistiques comparatives (ex: l'appréciation de certains postes comptables dans le temps)
- faciliter le contrôle des comptes

II – Les sources de la normalisation comptable

2.1 Les sources nationales

1946 : Commission de normalisation des comptabilités → elle énonce les principes de la normalisation des comptes, leur terminologie et l'évaluation comptable.

1947 : Plan comptable général, approuvé par les pouvoirs publics.

1947 : Conseil national de la comptabilité a été chargé de l'application du plan comptable général qu'il a ensuite amélioré en 1957.

Ce n'est qu'en 1960, la loi votée par le parlement a rendu le plan comptable général applicable à toutes les entreprises commerciales et industrielles, après certaines adaptations en fonction des spécificités des entreprises. Depuis sont apparus des comités professionnels de la normalisation comptable qui adaptent la loi aux spécificités des entreprises.

Une loi connue est la loi comptable de 1983. C'est ensuite le gouvernement qui apporte des décrets et des arrêtés.

Les organismes professionnels comptables les plus connues:

- Le comité de réglementation comptable (CRC, 15 membres) :
- chargé de l'élaboration du plan comptable général
- pouvoir de réglementation
- statue sur les avis du CNC
- Le conseil national de la comptabilité (CNC) :
- chargé de l'élaboration du plan comptable général (PCG)

Le CRC et le CNC a fusionné pour donner l'ANC (Autorité des normes comptables)...

- L'ordre national des experts comptables (ONC, privé) :

- mission déontologique et disciplinaire vis-à-vis des membres (des experts comptables)
- en parallèle, il mène des travaux de réflexions sur le contenu des travaux des experts comptables, sur les principes comptables à respecter, et il va permettre d'apprécier le comportement professionnel émis par le comité d'éthique (IFAC)
- Compagnie nationale des commissaires au compte (CNCC) :
- publie des normes qui s'appliquent à tous les acteurs de la condition
- publie des avis relatifs aux pratiques, à la méthodologie de contrôle des comptes.
- publie des guides techniques, des notes d'informations, relatives à des interprétations des normes applicables
- L'autorité des marchés financiers (AMF) anciennement commission des opérations de bourse (COB) :
- protection de l'épargne
- information des investisseurs
- bon fonctionnement des marchés
- ses règlements s'imposent aux sociétés cotées en bourse
- elle publie au journal officiel des instructions et des recommandations concernant la doctrine comptable applicable aux personnes morales faisant appel public à l'épargne (APE)

2.1 Les sources internationales

Avant les années 2'000, on commençait une harmonisation européenne via l'ECE, qui a fait l'objet de ce qu'on appelle des directives, de façon à harmoniser les comptes sociaux des entreprises (4ème directive, 1978). La 7ème directive a permis de créer des normes et règles dans un souci d'harmonisation des comptes consolidés (1983).

Début des années 2'000, apparaisse d'énormes scandales financiers (ex: faillite de Enron, plus grande faillite enregistrée aux États-Unis).

Donc, de nouvelles normes internationales de l'IASB sont créées (international accounting standards board) → depuis le 1er janvier 2'005 : référentiel pour comptes consolidés des sociétés européennes cotées.

Qui est l'IASB?

- Un organisme regroupant les représentants des professions comptables de plus de 90 pays.
- Normes IAS (international accounting standard) et IFRS (international financial reporting standards depuis 2002)
- Un impact certain sur les normes du PCG et les comptes individuels (ex: modification de la loi comptable en décembre 2'005)

III – Les professionnels comptables, garants de l'intégrité du système comptable

L'expert comptable = profession libérale, professionnel indépendant, sa nomination dans une entreprise n'est pas obligatoire, il peut être salarié d'une entreprise, son rôle est le suivant :

- il peut avoir un rôle d'établissement de la comptabilité et des comptes sociaux
- mais il peut juste avoir un rôle de révision comptable

- il aide aussi à l'assistance et de conseil grâce à son énorme expérience et formation
- → ordre des experts comptables (OEC), acteur de la normalisation comptable au CRC et CNC)

Le commissaire aux comptes (CAC),

- mission légale de vérification des comptes = l'audit légale
- il certifie les comptes, aux yeux de la loi; s'il la refuse, il fait un rapport pour exprimer les motifs de ses réserves, il a pour obligation de dénoncer les irrégularités les faits au ministre de la justice.

IV – Le Plan Comptable Général (PCG)

4.1 Présentation du PCG 1999

Sa dernière monture est issue du règlement 99-03 du 29 avril 1999 modifié en décembre 2005. Il est souvent mis à jour : www.minefi.gouv.fr/directions-services/CNCompta/
Il n'est pas un droit statique, il est en constante évolution, comme tous les droits français.

Titre 1 : Objet et principes de la comptabilité.

La loi du 24 juillet 1966 va édicter tout le cadre légal relatif aux sociétés commerciales, y compris des textes relatifs à l'établissement des comptes sociaux et centralisés dans le code de commerce.

Titre 2 : Définition des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Une entreprise, un ménage, ont besoin de pouvoir calculer les ressources, les dépenses, mais aussi, l'évaluation du patrimoine. Ces opérations sont appelés produits (pour les ressources) et charges (pour les dépenses). Elles seront centralisées dans un tableau qu'on appelle compte de résultat, à l'issue de l'exercice comptable. Cet exercice comptable correspond traditionnellement à l'année civile. Cependant, pour des raisons liées à l'activité économique de l'entreprise, l'exercice comptable peut être décalé du 1er avril au 31 mars de l'année après par exemple. Alors que pour les personnes physiques, la déclaration est la même pour tous (année civil).

Les opérations patrimoniales sont elles classés dans un tableau qu'on appelle le bilan comptable, qui est divisé en 2 colonnes (actif (positif)/ passif (capitaux propres et dettes)).

Le PCG a normalisé ces tableaux au sein d'une nomenclature unique, quelle que soit le secteur d'activité de l'entreprise, tous les comptes sociaux sont établis selon le même compte de résultat, le même bilan.

Trois systèmes de présentation des documents de synthèse

- le système de base
- le système abrégé
- le système développé, avec l'intégralité des comptes à l'intérieur, qui vont apparaître à l'impression

(NB: Les titres et photos sont les mêmes au même endroit)

4.2 Le plan des comptes du PCG

7 classes:

- 1) risques, charges, et emplois financiers
- 2) les trois familles d'immobilisation (incorporelles, corporelles, financières)
- 3) les stocks
- 4) les comptes de tiers (les comptes d'attentes, de créances clients et dettes)
- 5) les comptes de trésorerie (valeur mobilière de placement, banque, caisse, titre, action)
- 6) les comptes de charges (services + achats de marchandises + matières premières (60), tout les services + les honoraires + locations (62), impôts + taxes (63), charge de personnel + charges patronales (64), charge de gestion courantes + redevances (65), AJO + intérêts des enfants (66), charges exceptionnelles (67), dotations aux amortissements qui constatent la perte de valeur chaque année des immobilisations (68).
- 7) tout les produits + ressources dont dispose l'entreprise, c'est à dire ses ventes, sa production de B&S, ses subventions, produits financiers, reprises sur les amortissements.

Tous les comptes de la classe 1 à 5 sont des comptes de bilan.

Tous les comptes de la classe 6 à 7 sont centralisés dans les comptes de résultat.

V. Les 8 principes comptables

1 Objectif et 8 principes comptables

L'objectif principal est l'image fidèle de l'entreprise.

- Le principe de régularité : Régularité par rapport à la loi
- Le principe de sincérité
- Le principe de prudence : Prévision des pertes probables sans les gains probables (non effectif)
- Le principe de permanence des méthodes : Les méthodes n'évoluent pas
- Le principe de non compensation : On ne peut pas compenser une vente avec un achat en comptabilisant l'écart entre les deux.
- Le principe d'importance relative : Toute entrée ou sortie d'argent doit être comptabilisé
- Le principe de continuité d'exploitation
- Le principe d'indépendance des exercices : Porter toutes les opérations engagées par l'entreprise sur l'exercice auquel elle se rapporte. Chaque exercice étant indépendant

Article 832 du Code Comptable : La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par 1 contrat d'affecter à une entreprise commune de bien ou les industries pour diviser le bénéfice au profit de l'économie qui pourra en résulter. La société peut être instituée dans les cas prévus par la loi par l'acte de volonté. D'une seule personne, les associés s'engagent à participer aux pertes.

Les apports en société sont régis par le code de commerce, ce sont les biens mis en commun par les associés qui en transfert la propriété et la jouissance à la société en contrepartie desquelles ils reçoivent des parts sociales ou des actions.

Les projets d'avis sur les dispositions législatives ou réglementaires contenant des mesures de nature comptable applicables aux personnes précitées et élaborées par les autorités nationales.

Les projets d'étude et de recommandation dans le cadre de la mission de l'ANC de coordination et de synthèse des travaux théoriques méthodologiques.

PARTIE II

Les principales opérations d'exploitation

Opération de déclaration auprès des organismes sociaux

Recours fréquent à l'expert comptable, du fait une personne n'est pas capable de tout savoir faire, un expert comptable doit être là pour s'occuper de la comptabilité d'une entreprise.

Une séparation des opérations courantes des opérations diverses : Mise en place de processus de sécurisation des tâches, des opérations comptables, des flux, des processus. Le nombre de tâches à accomplir a fait qu'un métier a été conçu pour les accomplir.

Une division du travail poussée au sein des opérations courantes : La complexité de la profession nécessite une division du secteur afin de spécialiser les travailleurs.

1) Les relations clients-fournisseurs

Relations commerciales

Fournisseur : Terme général

Distinction achats

Les 3 caractéristiques permettant de désigner si un bien est une immobilisation ou pas :

- Certains biens sont des immobilisations par nature
- Durée d'utilisation du bien : lorsque la durée d'utilisation du bien est supérieure à un exercice et lorsque le prix unitaire d'un bien est supérieur à 470-480€, les biens peut être une immobilisation
- « *On dit qu'une immobilisation ne consomme pas dès le premier usage* » dans le sens où il est réutilisable sans coup supplémentaire explicite (Ordinateur != Papier).

Enregistrement des factures

Enregistrement indépendant de la date de règlement de la facturation. Elle doit être enregistré qu'elle soit payé ou pas au moment de la facturation

a) LA TVA

 Principe, assiette et taux

Un impôt indirect sur la consommation qui frappe la valeur ajoutée des entreprises

Il s'agit de faire reporter une taxe sur le prix de vente des biens et services vendus. Par contre, l'entreprise aura le droit de déduire de cette taxe (TVA collecté sur les ventes) la TVA sur ses achats, donc, elle à une taxe sur la différence, sur la création de valeur.

L'assiette de l'imposition de la TVA, c'est le prix hors taxe des biens ou des services vendus soumis à TVA, moins le prix hors taxe des achats de biens et services soumis à TVA.

Remarque : Tous les achats ou les ventes ne sont pas assujettis à TVA. En effet, certains biens ou services ou activités ne supportent pas la TVA, en vertu de l'article 261 du code général des impôts (Transports, Médecine et Enseignement, Exportations, ...). Les associations ont un double régime, elles ne sont plus exonérées d'impôts.

Il existe 3 taux de TVA couramment utilisés

Le Taux à 19.6%

Le Taux à 5.5% : Matières premières, Spectacles, ...

Le Taux à 2.6% : Edition, Presse, Médicaments, Billetterie

La TVA collectée par l'entreprise

Lorsqu'un assujetti réalise des opérations entrant dans le champ d'application de la TVA, il lui appartient de calculer lui-même la TVA. L'exigibilité va conditionner la période sur laquelle devient redevable et la date à laquelle le client acquiert le droit de déduire cette TVA

Le fait générateur : Fait pour lequel sont réalisées les conditions légales, nécessaires pour l'exigibilité de la taxe. C'est l'événement qui fait naître la créance aux trésors. Il conditionne l'assujettissement de l'opération.

Le régime de droit commun, c'est le régime de la TVA sur les débits, c'est-à-dire que la TVA va se calculer à la fin de la période sur laquelle ont été comptabilisées les achats et les ventes.

Le régime des encaissements ne s'applique uniquement qu'aux entreprises de prestations de services. Avantage : l'exigibilité de la TVA est liée à la date d'encaissement des factures de ventes ou de paiements des factures d'achats. Par conséquent, à la fin du mois ou du trimestre, l'entreprise ne devra payer que la TVA sur les factures de ventes qu'elle a effectivement encaissé et déduire la TVA sur les achats qu'elle a effectivement payé, alors que, dans le régime de droit commun, la TVA est liée à la comptabilisation des factures (cf. Tableaux exigibilité et fait générateur : Polycop)

Il peut arriver que sur certaines périodes il est possible que la TVA déductible sur les achats soit plus importante que celles sur les ventes : Par conséquent la TVA à décaisser sera négative et va faire l'objet d'un crédit de TVA qui pourra soit venir en déduction de la TVA à décaisser de la période suivante, soit l'entreprise pourra en demander le remboursement aux impôts (> 1000€). La durée de validité durera jusqu'à la liquidation annuelle de la TVA.

Exemple de comptabilisation d'opérations avec TVA :

.pwp ENT

TVA =/= Charges

4457- Etat, TVA collectée => Dettes | 4456- Etat, TVA déductible => Créances

b) Les achats – Les ventes

 Distinctions Achats charges/immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'immobilisation et non à leur prix d'acquisition, il y a donc les frais accessoires (mise en services,...) à y ajouter. C'est sur ces frais qu'est comptabilisé la TVA.

Lors d'une ristourne sur un achat, le montant à comptabiliser sera le prix d'achat net, après déduction des remises commerciales, il correspond au prix effectivement négocié.

 Les ventes

Comptes de produits (classe 7)

Le compte de TVA applicable est le 4457

Au cours du mois, l'entreprise a réalisé les opérations suivantes :

Ventes de marchandises	
Achat de marchandises	
Acquisition d'immobilisation	

Aucune n'a été payée. Les opérations se font à crédit et la TVA est à 19.6%

Enregistrer les opérations au journal

Calculer le montant de la TVA à décaisser ou à reporter

Ventes de marchandises :

411		Clients		956,8	
707			Ventes de marchandises		800
4457			TVA collectée		156,8

Achats de marchandises :

607		Achat de marchandises		410	
4456		TVA déductible sur achat		80,36	
401			Fournisseur		490,36

Achat d'immobilisations :

21		Achat Immobilisation		30K	
44562		TVA déductible sur immo.		5,88	
404			Fournisseur		35,880

Combien doit-on payer de TVA aux impôts en fin de mois ?

$$156,8 - 80,36 - 5,88 = 70,56$$

TVA Collectée sur les ventes

- La tva déductible sur les autres biens et services
- la tva déductible sur les immobilisations
- le crédit de TVA éventuel du mois précédent

= TVA à décaisser

Déclaration (de comptabilisation) de la TVA

4457		TVA collecté		156,8	
44566		TVA déductible sur achat			80,36
44562		TVA déductible sur immo			5,88
4455		TVA à décaisser			70,56

Objectif : Solder les comptes de Tva de la période

Débiter la TVA à décaisser pour 70,56€, et créditer la Banque pour 70,56€

4455 – TVA à décaisser

512 – Banque

70,56				70,56
-------	--	--	--	-------

La TVA se calcule au mois ou au trimestre. C'est le centre des impôts dont laquelle dépend l'entreprise qui envoie les bordereaux.

c) Les frais accessoires

Les frais accessoires d'achat

Il existe 2 régimes de frais de transport :

- Le frais de transport débours : C'est un port effectué par un transporteur qui envoie la facture du transport au vendeur et ce dernier la refacture au client, qui apparaît sur la facture de vente
- Le frais de transport forfaitaire : Il est effectué par le vendeur qui facture le prix du transport au client. Ce port apparaît sur la facture du client

Réductions d'achat

- Réduction commerciale

Réduction accordée à un client dans le cadre d'une négociation. Elle va par conséquent diminuer le montant brut de la facture.

Il y en a 3 possibles : Rabais, Remise, Ristourne

Le net commercial est le résultat du montant brut de la transaction commerciale, auquel on ajoute les réductions.

Le net commercial fait l'objet de la comptabilisation, pas le montant brut, ni les réductions...

Exception : Lorsque les RRR ultérieurement à la facturation, ils feront l'objet d'une facture d'avoir spécifique. Ils constitueront l'objet principal de cette facture d'avoir et seront comptabilisés en 609 (RRR obtenue sur achat) et/ou en 709 (RRR accordée par l'entreprise)

- Réduction financière

Inciter le client à payer avant l'échéance, voire comptant (Escompte). Les escomptes s'enregistrent toujours que ce soit facture principale ou facture d'avoir.

607	Achat de marchandise			9800	
765	Escompte obtenu				490
44566	Tva déductible sur achat			1824,76	
401	Fournisseur				11134,76

411	Clients			11134,76	
707	Vente de marchandises				9800
675	Escompte accordée			490	
4457	Tva collectée				1824,76

Lorsque l'escompte (accordée ou obtenue) figure sur la facture principale, le montant de la tva ne se calcule sur l'escompte lui-même mais sur le net financier (9K8-490) Par contre, lorsque la facture commerciale fera l'objet d'une facture spécifique, il faudra ici faire porter la tva uniquement sur l'escompte. Hypothèse, si l'escompte ne figurant pas sur la facture présente, l'escompte fait l'objet d'une facture d'avoir ultérieure, la tva comptabilise l'escompte (490+19.6%)

Les avances et acomptes

Les avances et acomptes sont des sommes forfaitaires versées lors de la réservation d'un bien ou d'un service. Il n'y a pas de tva dessus et cette somme forfaitaire viendra en diminution du prix TTC à payer *in fine*, selon que l'acompte porte sur une immobilisation ou un bien et service, son numéro de compte sera différent.

Ex : Une société verse à son fournisseur 5000€ à titre d'avance sur une commande de marchandises de 10.000€ d'enregistrement comptable. Ici il ne s'agit pas d'une immobilisation, par conséquent, l'acompte versé au fournisseur va se comptabiliser au 4091 (Avances et acomptes versés sur commandes) pour 5000€ au débit et au 512 (Banque) de 5000€ au crédit. Chez le vendeur, le 512 va être débité de 5000€ et crédité au 4191 (Avances et acomptes reçus sur commandes) pour 5000€.

Lorsque le bien ou le service pour sur une immobilisation, un investissement, on remplace les comptes 4091 et 4191 par un compte unique, le 238 (Avances et acomptes sur immobilisation).

Cas particulier : Lorsque l'entreprise a une activité de prestataire de services, elle peut adopter le régime de la Tva sur les encaissements.

Les factures d'avoirs

C'est une réduction soit d'une facture initiale, soit d'un montant d'une créance.

3 cas possible :

- Lorsque des RRR sont accordés postérieurement à l'établissement de la facture principale
- Lorsqu'un escompte est accordé postérieurement à l'établissement d'une facture principale
- Lors d'un retour de marchandises